

Tournesol sur tournesol, attention c'est interdit !

La culture du tournesol ne peut être pratiquée plus d'une année sur deux sur la même parcelle. Ceci pour limiter les attaques de mildiou du tournesol. Conseils pratiques et stratégie de lutte.

Attaques de mildiou : des dégâts très variables

Selon l'INRA et le CETIOM «les attaques observées en parcelle vont de quelques plantes isolées à plus de 80 % de plantes naniifiées, stérilisées ou détruites». Les pertes de rendement semblent varier de 2 à 7 q/ha par tranche de 10 % de plantes touchées. Ces pertes varient en fonction du stade auquel l'attaque a lieu, de la répartition des pieds malades au sein de la parcelle (dispersés ou groupés), du climat de l'année et bien sûr du pourcentage de pieds atteints. Au niveau national, environ 5 % des parcelles présentent des symptômes visibles.

Comment reconnaître le mildiou ?

Le mildiou peut provoquer des symptômes à tous les stades de la culture :

- nanisme plus ou moins important selon le stade auquel la plante est attaquée
- décoloration des feuilles au niveau des nervures : elle peuvent faire penser à des symptômes de chlorose
- feutrage blanc sur la face inférieure des feuilles au niveau des décolorations
- malformation des capitules restant dressés vers le ciel entraînant des plantes peu ou pas productives.

Lutte contre le mildiou : la chimie et la génétique restent fragiles

Le mildiou du tournesol (*plasmopara halstedii*) est un champignon spécifique au tournesol. Il se conserve essentiellement dans le sol, durant plusieurs années, et contamine les plantes par les racines en premier lieu. Il peut également se transmettre par les semences.

Les principaux moyens de lutte sont les suivants :

- résistance variétale
- traitement de semence à base de

méfénoxam (Apron XL de Syngenta Agro)

- allongement de la durée entre 2 cultures de tournesol

Mais les phénomènes de résistance compliquent la lutte. Les populations de mildiou sont en constante évolution avec l'apparition de nouvelles races (9 présentes au niveau national dont 6 dans le Tarn) et de nouvelles résistances. Ces phénomènes peuvent être rapides : la monoculture de tournesol peut faire émerger de nouvelles races de mildiou en seulement 3 années. Pour ne pas favoriser l'apparition de nouvelles races ou de souches résistantes au traitement de semence, il est conseillé d'alterner les résistances variétales et de ne pas semer systématiquement des semences traitées contre le mildiou.

Dans tous les cas, ne pas négliger les mesures agronomiques permettant de réduire efficacement le risque mildiou :

- Semer dans des parcelles bien ressuyées : décaler le semis de quelques jours après une pluie permet de limiter sensiblement les contaminations précoce, qui sont les plus graves pour la culture.

• Allonger les rotations : les parcelles les plus attaquées sont celles où le tournesol revient fréquemment dans la rotation, notamment un an sur deux. Le retour du tournesol une année sur trois sur les parcelles est un moyen de limiter la pression mildiou.

• Assurer une destruction précoce des repousses : les repousses de tournesol constituent une source d'inoculum pour les parcelles voisines ou pour les futurs semis de tournesol dans la parcelle. Ne pas négliger la destruction des repousses dans les jachères.

• Soigner le désherbage : le mildiou peut aussi être entretenu et multiplié par d'autres plantes de la famille des Composées qui sont des hôtes possibles. On veillera donc

aux stratégies de désherbage pour qu'elles contrôlent des espèces comme l'ambroisie, le bidens, le xanthium, ou les centaureées.

- Utiliser des semences certifiées.

Les semis de céréales prenant des retards très inquiétants, le moment est venu pour certaines parcelles trop hydromorphes de changer de culture. Lorsque la parcelle n'est pas irrigable, les cultures généralement envisagées sont le sorgho et le tournesol. Attention : il est interdit de cultiver 2 années consécutives du tournesol sur la même parcelle, pour freiner le développement du mildiou.

L'arrêté du 9 novembre 2005 relatif à la lutte contre le mildiou

Cet arrêté comporte 3 points concernant directement l'agriculteur :

- La culture du tournesol ne peut être pratiquée plus d'une année sur deux sur la même parcelle».

• «Tout exploitant est tenu de signaler à la direction régionale de l'agriculture et de la forêt, service régional de la protection des végétaux (DRAF/SRPV), avant le 1^{er} juillet de l'année en cours, la présence de mildiou dès lors que le nombre de pieds atteints dépasse 30 % en moyenne sur une parcelle».

• «Les parcelles présentant une contamination à plus de 30 % de pieds atteints font l'objet d'une interdiction de culture du tournesol pendant les 3 années qui suivent la découverte».

Mais les taux d'attaques sont généralement très faibles (quelques pieds isolés), les cas atteignant plus de 30 % sont exceptionnels au cours de ces dernières années.

Source : Paysan Tarnais
Auteurs : Yves FERRIÉ (Chambre d'Agriculture) en collaboration avec Jacques Moinard (SRPV)